



Avis de publicité

MISE EN CONCURRENCE POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE SUR PLUSIEURS SITES PASSIONNEMENT MOSELLE POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE RESTAURANTS EPHEMERES

Dénomination et adresse de la collectivité:

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
DCT/SFAJ – Mise en concurrence restaurations éphémères – sites Passionnement Moselle
1 RUE DU PONT MOREAU
CS 11096
57036 METZ CEDEX 1

Modalités de transmission :

Les candidats pourront télécharger la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) sur le site du Département de la Moselle www.moselle.fr dans la rubrique *Culture et Patrimoine* ou en faire la demande par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessus.

Visite programmée du site :

Les candidats intéressés pourront visiter le(s) site(s) concerné(s) en prenant directement contact avec le(s) chef(s) de site(s) :

- Pour les Jardins Fruitiers de Laquenexy : Pascal GARBE au 03.87.35.01.02
- Pour le Domaine de Lindre : Thibaut GLASSER au 03.87.35.02.80
- Pour le Parc archéologique de Bliesbruck : Dimitri MATHIOT au 03.87.21.51.81
- Pour la Maison Robert Schumann : Laurent THURNHERR au 03.87.78.06.63

Transmission de l'offre :

L'offre de chaque candidat devra comprendre une présentation du projet d'installation et de restauration éphémère proposé incluant :

1. une présentation du projet sur les plans humains, matériels et organisationnels,
2. une cohérence des propositions avec l'image du site,
3. une proposition financière en vue du règlement de la redevance et des charges.

La réception des offres des différents candidats, par site, devra idéalement se faire pour le 3 juillet 2020 à 14h.

Le choix du candidat retenu par site sera arrêté au plus tard, le 7 juillet 2020. Il en sera averti par mail pour engager les discussions en vue de la conclusion de l'AOT.

Conclusion de l'AOT :

Sur la base des propositions et après discussion des ajustements et des modalités concrètes de mise en

œuvre, il sera rédigé une convention d'autorisation d'occupation temporaire.

Cette convention sera signée entre le candidat retenu et le représentant du Département pour autoriser un début d'exploitation à partir du 16 juillet 2020.

Renseignements administratifs :

Bernard MAFFERT : bernard.maffert@moselle.fr / 03.87.37.82.23

Sandrine KRAFFT : sandrine.krafft@moselle.fr / 03.87.65.86.69

Publicité :

La publicité est disponible sur le site du Département de la Moselle : www.moselle.fr dans la rubrique Culture et Patrimoine.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67 000 Strasbourg
Tél : (+33)3 88 21 23 23 Fax (+33)3 87 36 44 66
Url : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Date d'envoi à la publication : juin 2020